

## AERIEN/ENVIRONNEMENT : Accord signé pour limiter les nuisances sonores à l'aéroport de Strasbourg

Pour la 1ère fois, vendredi 13/12, la direction de l'[AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM](https://www.strasbourg.aeroport.fr/) / T : 03.88.64.67.67, l'Ufnase (fédération réunissant les associations de riverains) et des élus locaux ont signé un protocole d'accord concernant l'exploitation nocturne de l'aéroport. « C'est un exemple unique en France de protocole local », a souligné Bernard Chaffange, mandaté par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares (Acnusa) pour accompagner ces négociations. En effet, l'exploitation de nuit des aéroports français est généralement soumise à arrêté ministériel, lequel « doit ensuite être validé par l'Union Européenne, un processus lourd ». <https://www.strasbourg.aeroport.fr/>